

# Produits et services bancaires



## Guide tarifaire applicable aux particuliers

Tarifs en vigueur au 05/01/2021





**Essentiel pour moi**

Intermédiaire en opérations de banque  
et en services de paiement

# Sommaire

● Extrait standard des tarifs _____	<b>p. 5</b>
● L'ouverture*, le fonctionnement et le suivi du compte _____	<b>p. 6</b>
- L'ouverture, la transformation et la clôture	
- Mobilité bancaire	
- Les relevés de compte	
- La tenue de compte	
- Les autres services	
● Abonnement à des services de banque à distance _____	<b>p. 7</b>
● Les moyens et opérations de paiement _____	<b>p. 8</b>
- Les cartes	
- Les virements	
- Les prélèvements SEPA/TIP SEPA	
- Les chèques	
● Les offres groupées de services _____	<b>p. 12</b>
- Le compte bancaire Bleu Anis*	
- Le compte bancaire 18-25 ans*	
- L'offre à destination de la clientèle fragile	
● Les irrégularités et incidents _____	<b>p. 15</b>
- Les commissions d'intervention	
- Les opérations particulières	
- Les incidents de paiement	
● Les découverts et crédits _____	<b>p. 17</b>
- Les découverts	
- Les crédits à la consommation	
● L'épargne et les placements financiers _____	<b>p. 18</b>
- Épargne bancaire	
- Placements financiers	
● Les assurances _____	<b>p. 20</b>
● Résoudre un litige _____	<b>p. 20</b>
● Le lexibanque Macif _____	<b>p. 21</b>



Service inclus avec un compte bancaire Bleu Anis :   
Service à moitié prix pour les détenteurs d'un compte bancaire  
Bleu Anis : 

\*Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, le compte de dépôt, les offres de services Bleu Anis, Bleu Anis Duo, le compte 18-25 ans ainsi que l'assurance des moyens de paiement ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

## Extrait standard des tarifs<sup>(1)</sup>

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Services	Frais en euro
Abonnement à des services de banque à distance (internet)	<b>Gratuit</b> (Hors coût du fournisseur d'accès internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS <i>Service Alertes SMS/e-mail sur compte de dépôt</i>	<b>12 €/an</b> Nombre illimité de SMS ou e-mail
Fourniture d'une carte de débit - Carte Bleue Visa (carte de paiement internationale à débit immédiat)	<b>37 €/an</b>
Fourniture d'une carte de crédit - Carte Bleue Visa <sup>(2)</sup> (carte de paiement internationale à débit différé)	<b>41 €/an</b>
Fourniture d'une carte de débit <sup>(3)</sup> (carte de paiement à autorisation systématique)	<b>28 €/an</b>
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	<b>Gratuit<sup>(4)</sup></b>
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	<b>En point d'accueil Macif : 1,10 €/virement Par internet : gratuit</b>
Paiement d'un prélèvement SEPA	<b>- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : Gratuit - Frais par paiement d'un prélèvement : Gratuit</b>
Commission d'intervention <sup>(5)</sup>	<b>Plafonnée à 5 €/jour et 80 €/mois</b>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement <sup>(6)</sup>	<b>14 €/an</b>
Frais de tenue de compte	<b>Gratuit</b>

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(2) Sous réserve d'acceptation de Socram Banque.

(3) Carte proposée sous conditions.

(4) Hors tarification éventuelle de la banque effectuant l'opération.

(5) Définition retenue par l'article L312-1-3 du Code Monétaire et Financier : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Les commissions d'interventions sont plafonnées à 4 €/jour et à 20 €/mois pour les détenteurs de l'offre pour la clientèle fragile et les bénéficiaires du Service bancaire de base.

(6) Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, l'assurance des moyens de paiement ainsi que les avantages tarifaires associés ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier. Garantie accordée par Macif - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

# L'ouverture, le fonctionnement et le suivi du compte

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, le compte de dépôt, les offres de services Bleu Anis, Bleu Anis Duo, le compte 18-25 ans ainsi que l'assurance des moyens de paiement ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

L'ouverture, la transformation et la clôture		Frais par opération en euro
Ouverture de compte	Gratuit	BA
Procuration : mise en place, modification ou suppression	Gratuit	BA
Frais de succession	70 € jusqu'à 10 000 € <sup>(1)</sup> 180 € au-delà de 10 000 € <sup>(1)</sup>	
Clôture de compte	Gratuit	BA
Mobilité bancaire		Frais par opération en euro
Service d'aide à la mobilité bancaire (article L312-1-7 du Code monétaire et financier)	Gratuit	BA
Avantages associés au service d'aide à la mobilité bancaire	Prise en charge des frais de décalage de trésorerie <sup>(2)</sup>	BA
Liste des opérations récurrentes et automatiques sur 13 mois	Gratuit	BA
Les relevés de compte		Frais par opération en euro
Relevés de compte mensuels	Gratuit	BA
Relevé annuel des frais bancaires	Gratuit	BA
Rédition d'un relevé de compte	10 € dans la limite de 80 € Gratuit par internet	
La tenue de compte		Frais par opération en euro
Service Rémunération de compte <sup>(3)</sup>	7 €/an	BA
Frais de tenue de compte	Gratuit	BA
Changement d'adresse	Gratuit	BA
Recherche consécutive à adresse erronée	14 €	
Le service bancaire de base <sup>(4)</sup>		Nous consulter

(1) Tarifs selon le montant des actifs détenus au jour du décès.

(2) Selon les modalités définies dans les Conditions générales.

(3) Taux de rémunération indiqué dans les Conditions particulières et susceptible de variation.

(4) Applicable selon les conditions définies à l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier. Les services sont définis à l'article D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

Les autres services		Frais par opération en euro
Frais de recherche de document (à l'unité)	12 €	BA, 50%
Photocopie de documents bancaires (copie de chèque incluse)	8 €	BA
Fourniture d'attestations diverses (à l'unité)	10 €	BA
Frais sur compte inactif (article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30 €/an <sup>(1)</sup>	
Livraison de devises à domicile	Nous consulter	
Délivrance d'un BIC/IBAN (RIB)	Gratuit	BA

## La banque à distance


Frais en euro	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone) MACIFIN' - Votre Relation Banque N°Cristal 09 69 39 49 59 <small>APPEL NON SURTAXE</small>	Gratuit <sup>(2)</sup> BA
Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h Hors jours fériés	
Renvoi identifiant/mot de passe d'accès aux comptes	Gratuit BA
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail sur un compte de dépôt	12 €/an BA
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail sur un compte de dépôt 18-25 ans	Gratuit <sup>(3)</sup>
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail sur un Livret jeune	Gratuit

(1) Année glissante, dans la limite du solde créditeur.

(2) Hors frais de connexion, fournisseur d'accès et opérateur de téléphonie.


(3) Offre réservée aux majeurs de 18 à 25 ans.

# Les moyens et opérations de paiement


Les cartes	Cotisation annuelle en euro
Fourniture d'une carte de débit - Carte Bleue Visa (carte de paiement internationale à débit immédiat)	37 € 
Fourniture d'une carte de débit - Carte Bleue Visa 18-25 ans <sup>(1)</sup> (carte de paiement internationale à débit immédiat)	28 €
Fourniture d'une carte de crédit - Carte Bleue Visa <sup>(2)</sup> (carte de paiement internationale à débit différé)	41 € 
Fourniture d'une carte de débit - Carte Visa Premier (carte de paiement internationale à débit immédiat)	98 € 
Fourniture d'une carte de crédit - Carte Visa Premier <sup>(2)</sup> (carte de paiement internationale à débit différé)	109 € 
Fourniture d'une carte de débit <sup>(3)</sup> (carte de paiement à autorisation systématique)	28 €
Fourniture d'une carte de débit - Carte Visa Plus (associée au Livret jeune ou Livret A)	10 €

**Bénéficiez d'une réduction de 50% sur la cotisation annuelle d'une carte bancaire supplémentaire fonctionnant sur un même compte (hors carte de paiement à autorisation systématique).**

## Les retraits par carte :

	Frais par opération en euro
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro	Gratuit <sup>(4)</sup> 
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro	2 € + 2,10% <sup>(5)</sup>
Frais par retrait d'espèces au guichet d'une agence bancaire hors zone euro	5 € + 2,10% <sup>(5)</sup>

## Les paiements par carte :

	Frais par opération en euro
Frais par paiement par carte en zone euro	Gratuit 
Frais par paiement par carte hors zone euro	2,10% <sup>(6)</sup>

(1) Associée au compte 18-25 ans. Service d'alertes SMS/e-mail inclus.

(2) Sous réserve d'acceptation de Socram Banque.










(3) Carte proposée sous conditions.

(4) Hors tarification éventuelle de la banque effectuant l'opération.

(5) Du montant retiré. Hors tarification éventuelle de la banque effectuant l'opération.

(6) Du montant payé.

## Les autres services :

	Frais par opération en euro
Envoi de la carte en courrier simple	Frais postaux 
Envoi de la carte en courrier recommandé	Frais postaux
Re-fabrication anticipée (avant échéance) de la carte bancaire	12 € 
Modification du visuel de la carte bancaire avant la date d'expiration	12 €
Rédition du code secret	6 €  
Modification des plafonds carte	8 € 
Service de reversement sur paiement carte	12 €/an 
Service de reversement sur paiement carte - carte supplémentaire	12 €/an <sup>(1)</sup>
Frais d'opposition sur carte à l'initiative du client <sup>(2)</sup>	Gratuit 
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque <sup>(2)</sup>	16 €
Mainlevée opposition Banque de France sur carte	6 €
Capture de carte bancaire dans un distributeur ou chez un commerçant <sup>(2)</sup>	14 €
Capture de carte bancaire (pour code erroné, oubli)	Gratuit 
Recherche pour contestation sur opération carte bancaire (réclamation fondée)	Gratuit 
Recherche pour contestation sur opération carte bancaire (réclamation non fondée)	20 €









(1) Pour une carte supplémentaire sur le compte Bleu Anis, le service de reversement est prélevé mensuellement, soit 1€/mois.

(2) Selon les modalités définies dans les Conditions générales.

# Les moyens et opérations de paiement



## Les virements SEPA

### Frais par opération en euro

Frais d'émission par virement permanent - Interne ou externe	Gratuit 
Frais d'émission par virement occasionnel - Interne	Gratuit 
Frais d'émission par virement occasionnel - Externe	1,10 € (gratuit par internet) 
Frais de mise en place d'un virement permanent - Interne	Gratuit 
Frais de mise en place d'un virement permanent - Externe	2 € (gratuit par internet) 
Frais de réception d'un virement (occasionnel ou permanent)	Gratuit <sup>(1)</sup> 
Révocation d'une échéance de virement avant exécution	Gratuit 
Retrait du consentement à l'exécution d'un ordre de virement permanent	Gratuit 





## Les virements non SEPA

### Frais par opération en euro

Frais de réception d'un virement en devises	5 € + 0,05% <sup>(1)</sup> du montant reçu avec un minimum de 5 € 
Révocation d'une échéance de virement avant exécution	2 € 







## Les prélèvements SEPA/TIP SEPA

### Frais par opération en euro

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit 
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit 
Révocation d'une échéance de prélèvement avant exécution	Gratuit 
Retrait du consentement à l'exécution d'un ordre de prélèvement permanent	Gratuit 

## Les chèques

### Frais par opération en euro

Frais d'envoi de chèque en pli simple	Gratuit 
Frais d'envoi de chèque en recommandé	Frais postaux
Frais d'envoi de bordereau de remise de chèques	Frais postaux  <sup>(1)</sup>
Renouvellement automatique de chèque	Gratuit 
Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	12 €  <sup>(2)</sup>
Remise de chèques en point d'accueil Macif ou par courrier	Gratuit 
Frais d'opposition sur chèque/chéquier par l'émetteur	10 € 
Frais par paiement par chèque en euro à l'étranger	20 €

(1) Le donneur d'ordre et le bénéficiaire supportent les frais de leur banque respective.

(1) Inclus dans le compte bancaire Bleu Anis dans la limite de deux envois par an.  
(2) Frais postaux non compris si l'envoi du chèque de banque est en recommandé.

# Les offres groupées de service

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, le compte de dépôt, les offres de services Bleu Anis, Bleu Anis Duo, le compte 18-25 ans ainsi que l'assurance des moyens de paiement ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

## ◆ Compte bancaire Bleu Anis

### UN COMPTE BANCAIRE MULTI-SERVICES !

Une carte bancaire avec choix de visuels <sup>(1)</sup>		+	Un chéquier	
● Un compte rémunéré dès le 1 <sup>er</sup> euro <sup>(2)</sup>	● Une carte bancaire qui rapporte <sup>(3)</sup>		● Pas de frais de tenue de compte	● Découvert autorisé de 150 € par mois sans agios <sup>(3)€</sup>

Et de nombreux services sans frais supplémentaires :

- retraits d'espèces sans frais dans tous les distributeurs automatiques de la zone euro ;
- alertes SMS/e-mail à déclencher au seuil de votre choix ;
- cotisation à une offre d'assurance des moyens de paiement<sup>(4)</sup> ;
- cotisation à une offre d'assurance découvert<sup>(5)</sup> ;
- opposition sur chèque et/ou chéquier ;
- mise en place des opérations de virement et de prélèvement ;
- émission de chèque de banque.

#### Une gestion pratique :

- **Un conseiller Macifin' à votre écoute** par téléphone.
- **Par internet**, vous pouvez consulter vos comptes et réaliser des opérations courantes sans frais depuis votre espace bancaire<sup>(6)</sup>.

Offre groupée de services compte bancaire Bleu Anis <sup>(7)</sup>	Cotisation mensuelle en euro
Carte Bleue Visa à débit immédiat	8 €
Carte Bleue Visa à débit différé <sup>(8)</sup>	9,35 €
Carte Visa Premier à débit immédiat <sup>(8)</sup>	11 €
Carte Visa Premier à débit différé <sup>(8)</sup>	12,35 €

#### Si vous êtes en couple, bénéficiez d'un tarif préférentiel sur le 2<sup>e</sup> compte bancaire Bleu Anis :

Bleu Anis DUO <sup>(9)</sup>	Cotisation mensuelle en euro
Carte Bleue Visa à débit immédiat	6 €
Carte Bleue Visa à débit différé <sup>(8)</sup>	7 €
Carte Visa Premier à débit immédiat <sup>(8)</sup>	8,25 €
Carte Visa Premier à débit différé <sup>(8)</sup>	9,25 €

## ◆ Compte bancaire 18-25 ans

### L'ESSENTIEL AU PRIX JUSTE !

Pour moins de 2,50 €/mois, la Macif accompagne les jeunes dans la gestion de leur argent au quotidien<sup>(10)</sup>.

Une Carte Bleue Visa Classique à débit immédiat	+	Un service d'alertes SMS/e-mail à déclencher au seuil de votre choix
---	---	--

Cotisation annuelle incluant ces services : 28 €/an.

Et en plus à la Macif, vous bénéficiez gratuitement :

- des retraits d'espèces sans frais dans tous les distributeurs automatiques en zone euro ;
- du suivi du compte sur smartphone, tablette...<sup>(6)</sup>.

(1) Sous réserve de disponibilité.

(2) Selon les modalités définies dans les Conditions générales. Taux de rémunération indiqué dans les Conditions particulières et susceptible de variation.

(3) Le Service de reversement sur paiement Carte et de Découvert autorisé de 150 euros selon les modalités définies dans les Conditions Générales et particulières.

(4) Garantie accordée par Macif - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort.

(5) Garantie accordée par Macif Mutualité - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité française. SIREN : 779 558 501 - Siège social : Carré Haussmann - 22-28 rue Joubert - 75435 Paris cedex 9.

(6) Hors frais de connexion, fournisseur d'accès et opérateur téléphonique.

(7) Prix tenant compte de la remise de 1 € liée au geste éco citoyen en choisissant le relevé électronique seul ; soit un prix total sans remise du compte bancaire Bleu Anis : 9 €/mois pour une Carte Bleue Visa à débit immédiat ; 10,35 €/mois pour une Carte Bleue Visa à débit différé ; 12 €/mois pour une carte Visa Premier à débit immédiat et 13,35 €/mois pour une carte Visa Premier à débit différé.

(8) Sous réserve d'acceptation par Socram Banque

(9) Tarif s'appliquant pour un 2<sup>e</sup> compte bancaire Bleu Anis souscrit par une personne d'un même couple (conjoint, concubin ou partenaire) et tenant compte de la remise de 1 € liée au geste éco citoyen en choisissant le relevé électronique seul ; soit un prix sans remise du 2<sup>e</sup> compte bancaire Bleu Anis de 7 €/mois avec une Carte Bleue Visa à Débit immédiat ; 8 €/mois avec une Carte Bleue Visa à débit différé ; 9,25 €/mois avec une carte Visa Premier à débit immédiat et 10,25 €/mois avec une carte Visa Premier à débit différé. Selon les modalités définies dans les Conditions générales.

(10) Offre réservée aux majeurs de 18 à 25 ans.

## ◆ Offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière

Une offre bancaire spécifique destinée à aider les personnes en situation de fragilité financière à mieux maîtriser leur budget et limiter les frais d'incidents de paiement<sup>(1)</sup>.


	Cotisation mensuelle en euro
La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	<b>3 €<sup>(2)</sup></b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins une mise en place de virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	
Deux chèques de banque par mois	
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement	
Un système d'alertes SMS sur le niveau du solde du compte	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Un changement d'adresse par an	
	Frais en euro
Les commissions d'interventions sont plafonnées selon l'article R312-4-2 du Code Monétaire et Financier	Plafonnés à <b>4 €/jour</b> et à <b>20 €/mois</b>
	Frais en euro
Pour les clients détenteurs de l'offre spécifique, les frais <sup>(3)</sup> sont plafonnés	Plafonnés à <b>20 €/mois</b> et à <b>200 €/an</b>
	Frais en euro
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre spécifique, les frais <sup>(3)</sup> sont plafonnés selon les articles R312-4-3 du Code Monétaire et Financier	Plafonnés à <b>25 €/mois</b>

(1) Offre proposée sous conditions.

(2) L'offre spécifique est proposée pour un tarif ne pouvant dépasser 3 €/mois. Ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.







(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

## Les irrégularités et incidents

Les commissions d'intervention	Frais en euro
Commissions d'intervention	<b>Plafonnés à 5 €/jour<sup>(1)</sup></b> 2 premières opérations gratuites par mois puis plafonnés à 5 €/jour <sup>(1)</sup> avec Bleu Anis 
Les opérations particulières	Frais par opération en euro
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	<b>10% du montant de la créance</b> dans la limite d'un montant maximum de 100 €
Frais par saisie-attribution et autre saisie	<b>42 €</b>
Réquisition judiciaire, blocage de compte	<b>42 €</b>




(1) Les commissions d'intervention sont plafonnées à 80 €/mois.



Les incidents de paiement	Frais par opération en euro
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	8 € 
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit 
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision < ou égal à 50 € Le forfait comprend : lettre d'information, lettre d'injonction, certificat de non-paiement, gestion du compte liée à l'interdiction, blocage de provision et levée de l'interdiction bancaire	18 € <sup>(1)</sup>
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision > 50 € Le forfait comprend : lettre d'information, lettre d'injonction, certificat de non-paiement, gestion du compte liée à l'interdiction, blocage de provision et levée de l'interdiction bancaire	28 € <sup>(1)</sup>
Déblocage de provision sur chèque de plus d'un an	Gratuit 
Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire	18 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (suite à une interdiction d'un autre établissement bancaire)	15 €
Frais pour la déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	Gratuit 
Frais liés à une levée d'une interdiction bancaire externe	6 €
Frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA pour défaut de provision	14 € <sup>(2)</sup> 
Frais de non-exécution de virement (permanent ou occasionnel) pour défaut de provision	14 € <sup>(2)</sup> 

(1) Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.  
(2) Le montant maximum des frais bancaires de rejet d'un prélèvement ou d'un virement ne peut excéder le montant de l'ordre de paiement, il est plafonné à 14 €. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.

## Les découverts et crédits à la consommation

Les découverts	Frais par opération en euro
Découvert autorisé de 150 € par mois sans agios dans le cadre du compte bancaire Bleu Anis <sup>(1)</sup>	
Intérêts débiteurs sur découvert autorisé Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 8,9% utilisé sur une durée de 30 jours, le TAEG est de 9.42%. <sup>(2)</sup>	<b>8,90% Taux nominal</b>
Intérêts débiteurs sur découvert non autorisé Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 12,87% utilisé sur une durée de 30 jours, le TAEG est de 13.94%. <sup>(2)</sup>	<b>12,87% Taux nominal</b>
Frais de mise en place et gestion du découvert autorisé	Gratuit 
Frais de lettre de résiliation de découvert autorisé à l'initiative de la banque (à l'acte)	6 € 
Les crédits à la consommation	Frais par opération en euro
Frais de dossier	Gratuit
Aménagement du prêt <sup>(3)</sup>	Gratuit
Report de mensualité <sup>(3)</sup>	Gratuit
Rédition du tableau d'amortissement	Gratuit
Assurance facultative <sup>(4)</sup>	<b>Nous consulter</b>
TAEG (Taux annuel effectif global) fixe déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier	<b>Renseignez-vous auprès d'un conseiller ou sur macif.fr</b>

### BON À SAVOIR

Voiture neuve ou d'occasion, camping-car, bateau, travaux d'intérieur... chaque projet est unique et le crédit doit surtout s'adapter à votre budget. Votre conseiller est là pour étudier votre projet en fonction de votre situation financière et vous donner une réponse de principe dès la fin du rendez-vous.

Offre sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur : Socram Banque.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Selon les modalités figurant dans les Conditions générales et particulières.  
(2) Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.  
(3) Des intérêts intercalaires peuvent être dus suite à l'exécution de ces opérations.  
(4) L'assurance emprunteur facultative (décès, invalidité temporaire, ITTT, PTIA) est gérée par Mutavie SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.  
**Macif est intermédiaire en opération de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).**

# L'épargne et les placements financiers

## ÉPARGNE BANCAIRE

L'ouverture et la clôture	Frais par opération en euro
Livret A	Gratuit
Livret de développement durable et solidaire	Gratuit
Livret d'épargne populaire	Gratuit
Livret jeune	Gratuit
Livret Solidaire Macif	Gratuit
Compte sur livret	Gratuit
Compte épargne logement ou Plan d'épargne logement - Ouverture et clôture - Transfert vers un autre établissement	Gratuit 40 €

Les services liés	Frais par opération en euro
Cotisation carte Visa Plus (associée au Livret jeune ou Livret A)	10 €/an
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS/e-mail (sur Livret jeune)	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque sur livret	9 €

## PLACEMENTS FINANCIERS

L'épargne assurance-vie <sup>(1)</sup>	Frais
<b>Multi Vie<sup>(2)</sup></b>	Frais annuels de gestion sur l'épargne moyenne gérée : <b>0,60%</b> sur la part des droits exprimés en euros et en unités de compte Frais d'arbitrage : <b>0,10%</b> sur le montant des sommes arbitrées avec un montant minimum de 5 € et un maximum de 30 €
<b>Jeewan Patrimoine<sup>(2)</sup></b>	<b>1%</b> de frais sur versements <b>0,60%</b> de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en euros <b>0,80%</b> de frais annuels de gestion sur la part des droits exprimés en unités de compte (majoré de <b>0,30%</b> dans le cadre de la gestion sous mandat pilotée) Frais d'arbitrage : 3 arbitrages gratuits par année civile puis <b>0,30%</b> des sommes arbitrées
<b>Multi Horizon Retraite<sup>(2)</sup></b>	<b>1%</b> de frais sur versements <b>0,60%</b> de l'épargne constituée sur le support en euros <b>0,80%</b> du nombre de part d'unités de compte sur les supports en unités de compte Frais d'arbitrage : 1 arbitrage gratuit par année civile puis <b>0,50%</b> des sommes arbitrées



### BON À SAVOIR



L'épargne assurance-vie vous permet de financer tous vos projets, préparer votre retraite ou faciliter votre succession dans le respect des valeurs mutualistes. Pour connaître les taux de rémunération en vigueur, nous consulter.

Sur les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ce risque est supporté par l'épargnant.

(1) Nos contrats d'épargne assurance-vie sont gérés par Mutavie, branche assurance-vie du groupe Macif. Mutavie SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.


(2) Sur les supports en unités de compte, des frais de gestion sont prélevés annuellement sur le nombre de parts moyen géré. Ce prélèvement revient à diminuer le nombre de parts inscrites sur ces supports. Les frais prélevés par les gestionnaires financiers sont indiqués dans le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI).

# Les assurances

Les assurances liées au compte	Cotisation annuelle en euro
Cotisation à une offre d'assurance découvert <sup>(1)</sup>	9 € 
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement <sup>*(2)</sup>	14 € 
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement supplémentaire*	4,20 € <sup>(3)</sup>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement 18-25 ans*	6 €

\* Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, l'assurance des moyens de paiement ainsi que les avantages tarifaires associés ne sont plus commercialisés. Les clients détenteurs de ces produits continuent toutefois d'en bénéficier.

## Résoudre un litige

Toute réclamation du client peut en premier lieu être formulée par téléphone auprès de Macifin<sup>®</sup> - Votre Relation Banque au  N° Cristal 09 69 39 49 59 (appel non surtaxé) ou par écrit à Socram Banque, service Relation Banque - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution apportée, le client peut en second lieu porter sa réclamation à l'attention du Service Qualité et Formation de Socram Banque - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9.

À compter de la réception de la réclamation écrite, un accusé de réception sera adressé au client sous un délai de dix jours ouvrables. La banque dispos d'un délai de deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date de la réponse définitive envoyée au client. Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse sera apportée au Client dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour lui répondre, la Banque lui adressera une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de sa réponse. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation. En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Qualité et Formation, le client peut saisir par écrit et gratuitement le médiateur à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Association des Sociétés Financières - 75854 Paris cedex 17 ou en ligne, sur le site internet : <http://saisirlemediateur.asf-france.com>.

Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit...).

De même, un litige ne peut être examiné par le Médiateur lorsque :

- le client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;
- la demande est manifestement infondée ou abusive ;
- le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;
- le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

Le médiateur, indépendant, statue dans les 90 jours de sa saisine. La procédure de médiation est gratuite, elle suspend les délais de prescription.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

La charte de médiation est consultable sur le site [lemediateur.asf-france.com](http://lemediateur.asf-france.com).

Le client peut également consulter la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges de consommation : [www.ec.europa.eu/consumers/odr/](http://www.ec.europa.eu/consumers/odr/).

(1) Garantie accordée par Macif Mutualité - Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité, adhérente à la Mutualité française. SIREN : 779 558 501 - Siège social : Carré Haussmann - 22-28 rue Joubert - 75435 Paris cedex 9.

(2) Garantie accordée par la Macif - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

(3) Pour une carte supplémentaire sur le compte bancaire Bleu Anis : cotisation de 0,35 €/mois.

# Le lexibanque Macif

## EXPLIQUER CLAIREMENT NOS PRODUITS ET SERVICES, C'EST LÀ TOUTE NOTRE DIFFÉRENCE.

Vous trouverez ci-dessous un lexique des termes bancaires les plus courants (lexique élaboré à partir du glossaire des opérations bancaires du Comité consultatif du secteur financier).

Vous pouvez également consulter le glossaire dans son intégralité sur le site [macif.fr](http://macif.fr).

● **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

● **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)** : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire.

● **Agios (ou intérêts débiteurs)** : somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur.

● **Autorisation de découvert** : accord écrit et préalable entre la banque et son client qui fixe les conditions de fonctionnement d'un compte bancaire débiteur (montant, durée et modalités de remboursement). Lorsque l'autorisation de découvert prévoit un retour à une position créditrice dans un délai inférieur à un mois, le terme de facilité de caisse est parfois employé. L'utilisation, sans accord formalisé, d'un découvert pendant 90 jours consécutifs conduira la banque à proposer une offre préalable de crédit.

● **Chèque de banque** : chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

● **Chèque sans provision** : chèque émis sur un compte bancaire dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. S'il ne régularise pas sa situation, l'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques. On parle également de chèque impayé.

● **Code BIC (Bank Identifier Code)/Code IBAN (International Banking Account Number)** : le BIC est l'identifiant international de la banque.

L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire. Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement en France ou à l'étranger.

● **Commission d'intervention** : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...).

● **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement** : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

● **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

● **Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

● **Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

● **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire.

ciaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

● **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

● **Récapitulatif annuel des frais bancaires** : document adressé aux clients, récapitulant le total des frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement au cours de l'année passée au titre de la facturation des produits et services liés à leur compte. Ce document est obligatoirement envoyé chaque année gratuitement, avant le 31 janvier.

● **Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)** : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

● **Saisies administratives à tiers détenteur (SATD)** : Procédure permettant à l'administration d'obtenir, auprès d'un tiers détenant des sommes d'argent vous appartenant, le paiement d'un impôt, d'une taxe, d'une amende ou de toute autre facture dont vous êtes redevable et que vous n'avez pas payé.

● **Saisie-attribution** : procédure juridique permettant à un créancier disposant d'un titre exécutoire

(décision de justice) de faire bloquer le compte bancaire du montant de la dette, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due.

● **SEPA (Single Euro Payments Area)** : le SEPA (espace unique de paiement en euros), vise à créer une gamme unique des moyens de paiement en euro commune à l'ensemble des pays européens (le virement, le prélèvement et la carte de paiement) permettant aux utilisateurs (consommateurs, entreprises, commerçants et administrations) d'effectuer des paiements en euro dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur propre pays. Pour en savoir plus : [www.sepafrance.fr](http://www.sepafrance.fr).

● **TAEG** : taux annualisé effectif global : taux englobant les intérêts et l'ensemble des frais liés à l'octroi d'un crédit (frais de dossier, frais d'assurance, de garantie, d'hypothèque...). Il permet de mesurer le coût total du prêt ou du crédit. Il ne doit jamais dépasser le seuil de l'usure (ou taux d'usure).

● **Tenue de compte** : l'établissement tient le compte du client.

● **TIP SEPA** : moyen de paiement qui accompagne une facture (société, organisme, etc.) et permet de la régler ponctuellement (loyer, facture de téléphone ou d'électricité) à distance sans avoir besoin d'émettre un chèque. Il suffit de signer le TIP SEPA et de le renvoyer, accompagné d'un relevé d'identité bancaire, à son créancier. Il remplace l'ancien TIP (Titre Interbancaire de Paiement). Une signature reste nécessaire pour chaque opération.

● **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)** : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

● **Zone euro** : la zone euro est composée des 19 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Chypre, Malte, Estonie, Slovaquie, Lettonie, et Lituanie).

## Infos pratiques

### EN CAS DE PERTE OU VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT (24H/24 ET 7J/7)

#### ● Opposition carte bancaire

EN FRANCE :

**0 825 32 66 66** Service 0,15 € / min  
+ prix appel

OU

**01 42 77 45 45**

(service carte Visa Premier, coût selon opérateur)

À L'ÉTRANGER :

**+ 33 2 54 54 67 12**

(coût selon pays et opérateur)

#### ● Opposition chèque

**MACIFIN'** du lundi au vendredi de 8 h à 20 h

et le samedi de 9 h à 17 h

Hors jours fériés

**N°Cristal 09 69 39 49 59**

APPEL NON SURTAXE

## IMPORTANT

Confirmez votre demande d'opposition par écrit dans les meilleurs délais.

# Pour nous contacter

## MACIFIN' - Votre Relation Banque

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9 h à 17 h  
Hors jours fériés



 **N°Cristal** 09 69 39 49 59

APPEL NON SURTAXE



## Télécharger l'appli mobile



**SOCRAM BANQUE** - SA au capital social de 70 000 000 euros inscrite au RCS de Niort sous le numéro 682 014 865 - 2 rue du 24 février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance N° ORIAS 08044968 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort. **Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque - N° ORIAS 13005670** ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

**GIE MACIF FINANCE EPARGNE** - Groupement d'intérêt économique, au capital de 1 524,50 euros - RCS Niort 400 024 881 - Siège social : 9 rue des Iris - 79000 Bessines. Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement et mandataire d'assurance - N°ORIAS 19000688 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). MACIFIN' - établissement secondaire du GIE MACIF FINANCE EPARGNE - 31 route de Gachet - 44300 Nantes.